



**Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères**

**Gestion Economique et Ecologique des déchets ménagers : Objectif de Développement durable pour l'Environnement**

## **Communiqué de presse**

*Poigny, le 15/05/07*

### **Tri : déchets piquants et tranchants s'abstenir**

**Dans le cadre de son travail au centre de tri des déchets de Nangis, un agent a été piqué, le 3 mai dernier, par une aiguille de seringue usagée.**

Le tri sélectif requiert l'intervention de nombreux acteurs. C'est le cas notamment au centre de tri de Nangis où des agents, hommes et femmes, séparent manuellement les déchets issus de la collecte des bacs jaunes et des ordures ménagères.

Ce qui implique pour chacun d'entre nous d'être particulièrement attentif à ce que nous jetons dans notre poubelle.

Le 3 mai dernier, une aiguille de seringue usagée présente sur les tapis du centre de tri des déchets de Nangis, et donc mélangée aux déchets recyclables, a piqué un des agents de tri.

Un autre agent a également subi l'an passé, une piqûre d'aiguille de seringue. Après avoir suivi une opération thérapeutique, l'agent a malheureusement contracté une infection grave.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer les seringues ainsi que les produits piquants, tranchants et coupants dans les bacs jaunes.

Ne déposez pas les bouteilles plastique remplies de seringues usagées dans vos bacs à couvercle jaune, car comprimées, les bouteilles éclatent, éparpillant l'ensemble de son contenu sur les tapis de tri.

N'exposez pas non plus les agents de collecte des ordures ménagères.

Dans l'attente de la généralisation de la filière, interrogez le SMETOM, il répondra individuellement à votre demande.